

Une autre vie s'invente ici

Patrimoine culturel immatériel

Le valoriser dans les Parcs naturels
régionaux de France



GUIDE

JUIN 2025

des bonnes pratiques



Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France

connaître, pratiquer, transmettre

➤ Résumé

À l'instar des actions menées au sein des Parcs naturels régionaux (PNR), la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) œuvre pour un futur plus durable et plus inclusif sur l'ensemble des territoires, et en particulier en ruralité. Par essence transversal, le PCI constitue donc un outil susceptible de vous accompagner dans la réalisation de vos missions.

Ce guide a été pensé selon trois temps, qui correspondent aux trois phases d'un projet : (1) l'identification d'un PCI existant, (2) la conception d'un projet de sauvegarde, (3) la définition des ressources disponibles pour mettre en place le projet conçu.

Ainsi, la première partie de ce guide rappelle ce qu'est le PCI afin que vous puissiez identifier les pratiques présentes sur votre territoire qui relèvent pleinement de ce patrimoine, dans des domaines hétéroclites (savoir-faire culinaires ou agricoles, récits, festivités...).

La seconde partie donne un aperçu, à travers quatorze exemples, des multiples actions possibles pour sauvegarder les PCI présents dans les Parcs : inventaires, projets de recherche, candidatures à l'Inventaire national du PCI (INPCI), expositions, ateliers, financements... Ces actions sont bien sûr conciliables entre elles !

Dans le but de faciliter la mise en pratique des projets de sauvegarde imaginés, la dernière partie liste les ressources humaines, les potentiels soutiens et la documentation à votre disposition.

Nous espérons que ce guide vous inspirera et facilitera l'émergence de nouvelles et nombreuses initiatives !

Sommaire

Résumé	p2
Éditos	p4

Partie 1 Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ?	p6
A / Un terme pour une multitude de pratiques	p7
B / Un patrimoine vivant	p9
C / Cadres français et international	p10

Partie 2 Agir en faveur du patrimoine culturel immatériel dans les Parcs	p12
A / Pourquoi valoriser le patrimoine culturel immatériel ?	p13
B / Une diversité de modalités d'action	p14
C / Le PCI, une transversalité qui rejoint celle des missions des Parcs	p18
D / Quatorze actions inspirantes	p19
1 - Parc d'Armorique : une festivité annuelle pour mettre en avant le PCI breton	p19
2 - Parc des Boucles de la Seine normande : trois approches de la collecte de mémoire	p20
3 - Parc de Brière : « Mémoires vivantes », un projet pédagogique autour des chants du fonds Brière	p21
4 - Parc des Caps et Marais d'Opale : une ludothèque pour faire connaître les jeux anciens	p22
5 - Parc du Doubs horloger : la préfiguration d'un observatoire des savoir-faire horlogers	p23
6 - Parc des Grands Causses : un kamishibai bilingue pour initier les tout-petits au conte occitan	p24
7 - Parc du Massif des Bauges : un colloque sur les savoir-faire culinaires alpins	p25
8 - Parc de Millevaches en Limousin : le patrimoine culinaire limousin en cartes postales	p26
9 - Parc des Monts d'Ardèche : des inclusions à l'Inventaire national du PCI	p27
10 - Parc du Pilat : le conservatoire numérique des savoir-faire rares	p28
11 - Parc des Préalpes d'Azur : des chantiers participatifs pour la construction en pierre sèche	p29
12 - Parc des Pyrénées catalanes : « Palabres d'aquí », un appel à projets pour une programmation co-construite	p30
13 - Parc des Pyrénées catalanes : l'édition d'un beau-livre	p31
14 - Parc de la Sainte-Baume : une carte de la toponymie provençale	p32

Partie 3 Avec quelles ressources ?	p34
A / Quels interlocuteurs ?	p34
B / Quels soutiens ?	p35
C / Quelle documentation à ma disposition ?	p36

Conclusion	p37
-------------------	-----

Coordination : Arnaud Bérat — Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Collecte des données & rédaction : Bertille Cagnin

Relecture : Thomas Mouzard — Ministère de la Culture

Mise en page : Laurence Venot — www.champsdevision.fr



Édito de la Fédération

La convention-cadre 2022-2025 signée entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et le ministère de la Culture affiche comme objectif commun de renforcer l'identité culturelle des territoires et l'appropriation citoyenne en :

- « *soutenant l'identification du patrimoine culturel immatériel (PCI) en lien avec les territoires des Parcs (Inventaire national du PCI), contribuant ainsi à l'élaboration de mesures de sauvegarde et de valorisation* ».
- « *accompagnant les projets de collecte documentaire sur les pratiques du PCI et d'exposition en ligne des ressources numériques constituées, et en s'impliquant si nécessaire dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des éléments présents sur les territoires des Parcs* ».

Il était donc tout naturel que, dans un premier temps, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France accompagne quelques Parcs (Île-de-France puis Monts d'Ardèche), dans l'inclusion à l'Inventaire national de certaines pratiques patrimoniales actives au sein de leurs périmètres géographiques.

Par la suite, a été élaboré et diffusé un argumentaire intitulé « *Le patrimoine culturel immatériel (PCI) : un atout majeur pour les territoires de Parcs naturels régionaux de France* », document à destination de tous les publics souhaitant :

- savoir ce qu'est (et ce que n'est pas !) le patrimoine culturel immatériel,
- développer des projets en s'inspirant de ce patrimoine vivant,
- sauvegarder des savoirs et savoir-faire locaux qui peuvent répondre à des enjeux d'aujourd'hui.

En partenariat avec la direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture, la Fédération des Parcs a aussi conçu et organisé une formation au PCI destinée aux agents des Parcs.

Le guide que vous tenez entre les mains comprend l'ensemble des connaissances de base sur le PCI et présente surtout une douzaine de projets déjà conduits dans les Parcs en faveur de leurs patrimoines vivants, considérés comme des bonnes pratiques de sauvegarde.

Ce guide a été élaboré avec le soutien et en collaboration avec le ministère de la Culture. Qu'il en soit ici vivement remercié !

Arnaud Bérat

Coordonnateur Culture et Éducation, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Édito du ministère de la Culture

**Par-delà patrimoine naturel et patrimoine culturel,
sauvegarder la diversité commune**

PLa Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été adoptée par l'Unesco le 17 octobre 2003, et ratifiée par la France en 2006. Pour la préservation de la diversité culturelle, contre la hiérarchisation des cultures et les discriminations, cette convention, en donnant une place essentielle à la participation des communautés, invite des centaines de millions d'humains vivants dans le cadre des 185 États-parties l'ayant ratifié, à mener des actions pour faire connaître, reconnaître et préserver des pratiques culturelles qui font collectivement sens dans la continuité et la créativité.

Sauvegarder le patrimoine culturel immatériel signifie en prendre soin, le garder vivant sans chercher nécessairement à le conserver tel qu'on nous l'a transmis, car pour continuer à lui donner sens, il faut souvent l'adapter aux changements. Chaque génération s'empare ainsi à sa manière de différents héritages culturels pour continuer à les faire vivre. En les faisant reconnaître comme patrimoine, elle les met en partage dans l'espace public. La transmission se fait ainsi de parents à enfants, d'aînés à cadets, et plus largement entre humains quelles que soient les relations préexistantes entre eux.

Au-delà des célèbres inscriptions sur les listes de l'Unesco, la mise en œuvre de la Convention Unesco de 2003 engage les États à identifier la diversité patrimoniale présente sur leurs territoires et à prendre les mesures nécessaires au maintien de sa vitalité. L'adoption de la Convention fonde ainsi une politique publique, basée en France principalement sur l'Inventaire (participatif) national du PCI. Le champ du PCI déborde d'ailleurs celui de la Culture, du fait de l'ampleur des domaines englobés (dont les connaissances et pratiques concernant la nature) et par les enjeux de développement soutenable qui orientent la sauvegarde des pratiques. Ce patrimoine vivant et décloisonnant se situe par-delà patrimoine naturel et patrimoine culturel. Chaque pratique reconnue comme patrimoine vivant représente un commun, ainsi partagé et orienté vers un avenir écologiquement-socialement viable et vivable.

Thomas Mouzard

Chargé de mission ethnologie et PCI, ministère de la Culture

Partie 1

Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel (PCI) ?



Le PCI englobe des pratiques et savoirs dont chacun hérite en commun, et qu'il s'efforce collectivement de faire vivre, recréer et transmettre. Patrimoine vivant témoin de la diversité culturelle, le PCI fait le lien entre patrimoine matériel et naturel, et contribue au développement durable.



On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.



Article 2, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Unesco, 2003

A / Un terme qui recoupe une multitude de pratiques

La notion de PCI regroupe un large éventail d'éléments, qui relèvent d'un ou plusieurs domaines suivants :



► Randonnée animée par des chanteurs et sonneurs de l'association La Bouëze © Cl. Geneviève Rabanit, 2000

TRADITIONS ET EXPRESSIONS ORALES

Exemples >

- Le conte occitan en Périgord
- Les randonnées chantées, sonnées et contées en Bretagne

MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES, ARTS DU SPECTACLE

Exemples >

- La pratique de la cabrette ou musette en Aubrac
- Le théâtre en langue savoyarde

PRATIQUES SOCIALES, RITUELS ET ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Exemples >

- La fête de la Sainte-Agathe à Saint-Pierre-d'Albigny, dans le massif des Bauges
- Les pratiques de sociabilités liées aux cercles en Provence

► Thibault Blic et Claire Boissière, paysans-boulangers à Forcalquier © Anaïs Fleming, 2018



JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS

Exemples >

- La lutte traditionnelle bretonne : le gouren
- Les joutes languedociennes



► Lutte traditionnelle bretonne © Arnaud Bérat

PRATIQUES LIÉES AU PATRIMOINE ALIMENTAIRE

Exemples >

- Les pratiques de relance des variétés paysannes de céréales dans le Luberon
- Les gestes du travail pour la cueillette du tilleul dans les Baronnies provençales



► Canal d'irrigation traversant un champ briançonnais © Epinoia, 2015

SAVOIR-FAIRE LIÉS À L'ARTISANAT TRADITIONNEL

Exemples >

- Les savoir-faire liés à la ganterie en pays de Millau
- Les savoirs et savoir-faire de la futaie régulière de chêne

CONNAISSANCES ET PRATIQUES CONCERNANT LA NATURE ET L'UNIVERS

Exemples >

- L'irrigation traditionnelle gravitaire par canaux en France
- Les bonas èrbas (« les bonnes herbes ») : usage de la flore et médecine populaire dans les Pyrénées centrales

➤ Mais... de l'art, de l'agroalimentaire, du sport, de l'artisanat... quels liens entre ces éléments ?

Tous se sont **transmis et renouvelés de génération en génération**, principalement par oralité, observation et imitation – en dehors donc des institutions d'enseignement ou des ordres professionnels établis.

Celles et ceux qui pratiquent l'élément s'accordent à dire qu'il fait partie intégrante de leur patrimoine culturel. Ces derniers, qui forment une communauté*, doivent être les principaux bénéficiaires de toutes les mesures de sauvegarde et de valorisation du PCI.

Ces pratiques et savoirs sont nécessairement collectifs. Si quelqu'un, lors d'une veillée, partage un conte qu'il a inventé ou bien un souvenir, sa performance orale ne s'inscrit pas dans le cadre du PCI, c'est une pratique créative contemporaine, une pratique d'expression individuelle.

Un projet de sauvegarde du PCI n'a pas pour but de définir LA pratique prétendument authentique (l'authenticité n'est pas une notion opérante quand on étudie l'histoire d'une pratique qui se renouvelle constamment) : **la pratique est nécessairement composée d'innombrables variations.**

➤ Dans la mesure où les rituels relèvent du PCI, une religion peut-elle également être reconnue comme PCI ?

Non ! Une religion dans son ensemble en tant que système de croyances et de pratiques bien instituées n'est pas considérée comme relevant du PCI. En revanche, les savoir-faire, connaissances, expressions ou pratiques culturelles qui découlent de la pratique populaire d'une religion peuvent relever du PCI.

Exemple > Le tour du Saint-Cordon à Valenciennes ; Le lavage du parvis de l'église de la Madeleine et le festival brésilien à Paris ; La fête du Printemps ou du Nouvel An chinois, à Paris.

* Les termes « élément » et « communauté » sont les termes consacrés pour parler d'une pratique qui relève du PCI et de celles et ceux qui la pratiquent. Les communautés patrimoniales sont très diversement structurées. La démarche de l'Inventaire national vise notamment à discerner les acteurs de la manière la plus inclusive et à décrire leurs relations. Ces communautés sont en effet constituées d'un ensemble de relations entre humains, voire avec d'autres espèces, à des lieux, des paysages, des objets...

➤ Puisque les expressions et traditions orales font partie du PCI, une langue régionale peut-elle être considérée comme PCI ?

La langue n'est pas un patrimoine culturel immatériel en tant que tel mais elle est le vecteur d'un grand nombre d'éléments relevant du PCI, qui ne pourraient pas se transmettre en son absence (contes, légendes, chants, pratiques orales...).

➤ Les labels de type AOP ou AOC relèvent-ils du PCI ?

Non, car ces labels mettent en avant les produits directement rattachés à un territoire dans un but commercial. **Le PCI s'en distingue parce qu'il met l'accent sur les praticien.nes et leurs savoir-faire, n'a pas d'objectif marchand et n'est pas nécessairement territorialisé** (une pratique peut exister à échelle nationale, voire mondiale). Par la reconnaissance au titre du PCI, l'accent est mis sur la créativité et non pas sur l'authenticité.



► Le tour du Saint-Cordon. © Thomas Douvry, ville de Valenciennes

B / Un patrimoine vivant

Le patrimoine culturel immatériel est aussi appelé « patrimoine vivant » : en effet, ce sont des traditions perméables au contexte socio-économique, qui sont donc constamment réinventées par celles et ceux qui les pratiquent. **Il est donc dynamique et évolutif.**

➤ Ainsi :

- les activités de reconstitution ou d'interprétation, qui commémorent des personnages historiques, des événements historiques, ou des lieux historiques, ne relèvent pas du patrimoine vivant.
- toutes les démarches d'enquêtes orales ne sont pas liées au PCI : si les témoins racontent des souvenirs liés à un passé révolu, les témoignages ne sont pas considérés comme ayant trait au PCI. La mémoire orale ne constituant pas une pratique sociale ne relève pas non plus du PCI.

Exemple > Un témoin qui évoque un métier ayant disparu ne parle pas de PCI. S'il raconte en revanche comment un outil encore utilisé par certains agriculteurs était utilisé dans son enfance, ses propos s'intègrent bien au PCI.

PCI et technologies ne sont pas du tout incompatibles puisque les pratiques sont renouvelées en permanence : nombreuses sont celles qui intègrent désormais des outils numériques par exemple.

Le PCI est particulièrement fragile dans la mesure où les pratiques disparaissent si elles ne sont pas transmises d'une génération à l'autre. Pour exister, **le PCI doit être vécu et recréé en permanence.**

Si pendant quelques mois une pratique n'est plus vivante, elle ne perd pas aussitôt son statut de PCI : ce processus de disparition d'un PCI prend plusieurs générations. **Tout PCI connaît des phases variées d'un point de vue des dynamiques.**

Certaines pratiques sont revitalisées après avoir cessé pendant un certain temps. **Elles peuvent dans certains cas, après qu'une nouvelle transmission générationnelle se réactive, être reconnues comme du PCI.**

► Reconstitution de la bataille de Montmirail, à l'occasion du bicentenaire. © G. Garitan, 2014



C / Cadres international et français

1 - LE CADRE FRANÇAIS

Créé en 2008, soit deux ans après que la France a ratifié la Convention internationale, l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (INPCI) comporte aujourd'hui environ 550 éléments, dont un tiers relève des savoir-faire liés à l'artisanat, un tiers correspond à des jeux ou à des pratiques physiques et le troisième tiers à des fêtes, carnivals, rituels, et pratiques orales, musicales et chorégraphiques.



L'inventaire n'est pas conduit par des chercheurs selon une logique thématique ou géographique, ce qui signifie que de nombreuses pratiques relevant du PCI n'y sont pas mentionnées, parce que la communauté détentrice de la pratique n'a pas initié de démarche en ce sens. **L'inventaire est le reflet de demandes sociales et des initiatives portées par la société civile.**

Les candidatures déposées pour une inclusion à l'INPCI sont soumises au Comité national du patrimoine culturel immatériel (CNPCI) qui se réunit trois fois par an (vers février, juin et octobre). Il est constitué de représentants du ministère de la Culture et d'autres ministères (Agriculture, de la Transition écologique, des Outre-mers...), de représentants des organisations françaises liées à l'Unesco, d'ethnologues, de professionnels du patrimoine.

➤ Ne peuvent être reconnues comme PCI au sens de l'Unesco les pratiques

- contraires aux droits de l'Homme et aux droits des animaux ;
- marquées par une appropriation géographique excessive (si une pratique est présentée comme spécifique d'un territoire alors qu'elle se décline au-delà de ce dernier, il est préférable de travailler en collaboration pour arriver à une fiche commune, qui mentionnerait les variations d'un lieu à l'autre) ;
- qui ne sont pas soutenues par l'ensemble de la communauté ;
- contraires aux objectifs du développement durable ;
- qui contreviennent au respect mutuel entre communautés.

Pour qu'une candidature soit acceptée, il est fortement conseillé d'associer dès le lancement de la démarche les chargés de mission PCI du ministère de la Culture.

➤ Les intérêts d'une démarche d'inclusion à l'INPCI

- valoriser les acteurs d'une même communauté, ce qui peut s'avérer extrêmement bénéfique pour des pratiques souffrant d'un déficit d'image ou étant perçues comme passéistes. Leur inscription souligne au contraire qu'elles sont dynamiques et en mesure de répondre à des enjeux contemporains.

- attester l'intérêt public d'un élément du PCI : si une pratique est officiellement reconnue, il importe d'agir pour en assurer la pérennité. Des mesures de sauvegarde sont définies.
- favoriser le dialogue et le faire-ensemble entre détenteurs d'un même savoir-faire et ainsi de créer une dynamique collective.



► Les savoir-faire chaumiers dans le golfe du Morbihan et en Brière © PNRGM, 2020

La démarche est aussi importante que l'inclusion (ou non) à l'Inventaire puisqu'elle marque le début ou la réactivation d'un cheminement collectif. Il est fondamental de continuer à animer ce collectif une fois l'élément inclus.

Parcs et collectivités sont légitimes pour déposer une fiche à condition de pouvoir attester des échanges avec les praticien.nes. Le plus souvent, la démarche est externalisée : un expert du PCI est sollicité pour coordonner la démarche au sein de la communauté, c'est-à-dire pour fédérer les acteurs entre eux, assurer un rôle de médiateur pour garantir l'inclusivité de la fiche au-delà des éventuelles rivalités interpersonnelles, faire l'interface avec les partenaires et interlocuteurs institutionnels.

L'inclusion à l'INPCI est un geste symbolique : elle n'entraîne pas d'obligations légales, ni de subventions et ne garantit en aucun cas une inscription ultérieure à l'Unesco.

2 - LE CADRE INTERNATIONAL

Si la Convention qui définit le PCI est récente (2003), les premières réflexions internationales sur le patrimoine culturel immatériel apparaissent dès les années 1970, notamment en réaction à la Convention sur le patrimoine mondial culturel et naturel (1972), focalisée sur le patrimoine matériel.



Avec la Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ratifiée à ce jour par 183 pays, l'Unesco instaure trois listes internationales :

- **La Liste de sauvegarde urgente**, qui concerne des pratiques menacées de disparition sans aucune mesure de protection. Après quelques années, un élément peut passer de cette liste à la liste représentative s'il n'est plus en danger.
- **La Liste représentative**, sur laquelle toute pratique bien vivante relevant du PCI peut être inscrite.
- **Le Registre des bonnes pratiques** (créé dans un second temps) qui ne recense pas d'éléments patrimoniaux en tant que tels mais des programmes de sauvegardes exemplaires et inspirants.

La Liste représentative est aujourd'hui sur-utilisée par les États-parties, au détriment des deux autres. L'Unesco a fait le choix de restreindre les candidatures : chaque État-partie ne peut proposer qu'un élément tous les deux ans. L'élément soumis à l'Unesco pour inclusion sur les Listes doit impérativement avoir été inclus en amont à l'Inventaire national (pas l'inscription sur le Registre, qui existe très rarement à l'échelle nationale car ce n'est pas une obligation des États-parties). La tenue de cet inventaire est la principale obligation des pays ayant ratifié la Convention, qui relève autrement du « droit souple » c'est-à-dire qu'elle est incitative et non contraignante juridiquement. Les candidatures multinationales (deux ou plusieurs pays), de plus en plus encouragées, ne sont pas soumises aux mêmes quotas.

Parmi les 28 éléments français inclus sur les listes de l'Unesco, un seul figure sur la Liste de sauvegarde urgente (Le Cantu in paghjella profane et liturgique de Corse de tradition orale, 2009) et trois sur le Registre des bonnes pratiques. Les 24 autres se trouvent sur la Liste représentative : 11 sont le fruit de candidatures multinationales (dont 8 ont été incluses depuis 2018) et 13 sont des candidatures nationales (dont 12 ont été incluses avant 2018).



▲ La transhumance, le déplacement saisonnier des troupeaux. Candidature multinationale (10 pays européens), Liste représentative, 2023 © Arnaud Lardé, 2020

▼ L'alpinisme. Candidature multinationale (France, Italie, Suisse), Liste représentative, 2019 © Pascal Tournaire, 2018



▲ Les fêtes de l'ours dans les Pyrénées. Candidature multinationale (Andorre et France), Liste représentative, 2022 © Joan Torres Salvador, 2020

▼ La yole de Martinique, de la construction aux pratiques de navigation, un modèle de sauvegarde du patrimoine. Candidature nationale, Registre des bonnes pratiques, 2020 © Patrick Joseph-Auguste, 2018



Partie 2

Agir en faveur du patrimoine culturel immatériel dans les Parcs

➤ Quel que soit le territoire où vous vous trouvez, nul doute qu'il existe une infinité de possibilités pour sauvegarder son patrimoine culturel immatériel. Voici une quinzaine d'actions inspirantes, réalisées dans certains Parcs. Certaines pourraient-elles se décliner dans celui où vous œuvrez ?

► © Parc de la Sainte-Baume



A / Pourquoi sauvegarder le PCI ?

“ La sauvegarde du PCI, dans l'optique du développement durable, doit pouvoir s'appuyer sur des politiques publiques qui valorisent l'action culturelle. ”

Extrait du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI, Unesco

➤ De manière générale, soutenir le PCI, c'est :

- prendre part à un vaste mouvement international pour un monde riche de ses spécificités, qui valorise la diversité culturelle contre les risques croissants d'uniformisation et de hiérarchisation des cultures du monde ;
- prôner un mode de vie durable, qui tient compte de l'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons et propose des alternatives dans de nombreux domaines.

➤ À échelle locale, contribuer à la sauvegarde du PCI, c'est aussi :

- contribuer à l'enrichissement d'un milieu puisque certaines activités participent d'une économie sur le territoire (emplois, activités culturelles, événements, production d'un produit artisanal...) ;
- bonifier l'offre culturelle locale et, a fortiori, améliorer les conditions de vie des habitants et accroître l'attractivité touristique ;
- favoriser un sentiment d'appartenance (au territoire, à la communauté, à la diversité culturelle, à la biodiversité...) ;
- encourager la participation, la responsabilisation et l'implication citoyenne : les habitants sont les porteurs du projet ;
- créer du lien entre habitants d'âges et de situations socio-économiques variés.

Même quand on s'adresse à des élus locaux, il est important de rappeler ces enjeux internationaux. En effet, le sentiment de prendre part à un courant plus vaste peut être très porteur : cela donne du sens aux actions menées localement de se dire que des milliers de personnes agissent pour des raisons similaires dans toutes les régions du monde.

B / Une diversité de modalités d'action

1

**Inventorier,
documenter
et diagnostiquer
les pratiques
existantes**

2

**Inclure
des pratiques
à l'Inventaire
national
du PCI**

3

**Augmenter la connaissance
et questionner par des
projets de recherche**

4

**Visibiliser et valoriser
les pratiques par des
expositions, événements et
supports de communication**



Plus un projet conjugue les modalités d'action, plus il soutiendra efficacement et durablement la pratique concernée.

Le diagnostic ou pré-inventaire est un préalable indispensable aux autres actions car, d'une part, il permet d'identifier les pratiques sur le territoire et d'estimer leur viabilité, d'autre part, il suscite des échanges avec les praticiens. Or ces échanges guident la réflexion sur les actions à mettre en place.

Il est vivement conseillé d'anticiper (y compris dans les budgets) les modalités de valorisation avant d'initier un travail d'inventaire et/ou de financer une enquête ethnologique.

5

**Sensibiliser les habitants à l'importance
du PCI par des médiations et dispositifs
pédagogiques**

6

**Transmettre
les pratiques
par des ateliers
et chantiers
participatifs**

7

**Soutenir
financièrement
les activités
de sauvegarde
du PCI**

8

**Sensibiliser ses pairs (faire
de la formation aux agents,
convaincre ses élus...)**

3 exemples de projets globaux, qui répondent à des contraintes financières et politiques distinctes !

Le patrimoine culinaire dans le Parc de Millevaches en Limousin



Après avoir travaillé sur la toponymie de 2009 à 2015, le Parc a déroulé sur six ans un projet autour de l'alimentation locale, également en lien avec la marque Valeurs Parc :

2019 > conception du projet. Le choix a été fait de travailler sur le patrimoine alimentaire car il est très facile à appréhender par les habitants, et souvent fédérateur.

2020-2021 > réalisation d'une enquête sur les traditions alimentaires, par un ethnologue indépendant, chargé d'identifier et de réunir la documentation existante, de mener des entretiens et de proposer des pistes de valorisation (budget : 14 000 €).

2022-2023 > montage de cinq courts-métrages, à partir des résultats de l'enquête, par un monteur et un cinéaste indépendants (budget : 12 500 €).

2023-2025 > réalisation et diffusion des 15 recettes-cartes postales (budget : env. 6 000 €). cf p. 26

2024-2025 > ateliers avec les publics

- 5 ateliers culinaires en partenariat avec des médiathèques sont animés par un locuteur occitan. Pendant la cuisson du plat, l'animateur présente les résultats de l'enquête ethnographique.
 - 3 repas partagés dans des tiers-lieux
- > Budget pour ces 8 ateliers : 3 500 € pour la rémunération de l'intervenant, les ingrédients, les repas partagés
- Ateliers dans les écoles.

2025 > mise en ligne d'une carte interactive des résultats de l'enquête (budget : 3 000 €).

2025-2026 > préparation et publication d'un almanach compilant les résultats de l'enquête, les cartes postales et les témoignages des participants aux ateliers (budget : env. 15 000 €).

À partir de 2027, un troisième cycle, axé sur une autre thématique relevant du PCI, sera initié.

L'ensemble des actions est cofinancé à 70 % par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les savoir-faire autour du tilleul dans le Parc des Baronnies provençales

Dans le but de conforter la production et la demande en tilleul des Baronnies, à court et moyen termes, le Parc des Baronnies provençales a mené plusieurs expérimentations de valorisation. Ces actions, qui font suite à un volet de recherche en anthropologie et en ethnobotanique sur le tilleul sauvage et cultivé, visent à soutenir le développement économique du travail du tilleul en s'appuyant sur les connaissances produites. Le projet a été mené en coordination avec un groupe décisionnel et un comité de suivi qui regroupe majoritairement des producteurs et des élus. Il a été initié par un cycle de réunions participatives qui ont permis d'identifier les besoins, les problèmes et les ressources de chacun.

Après deux ans de travail, les expérimentations suivantes ont été réalisées :

- 1 - Élaboration d'une cartographie en ligne, pour faciliter la cueillette.
- 2 - Ateliers d'initiation aux techniques de taille et de séchage du tilleul.
- 3 - Étude sur les tilleuls cultivés (identifications botanique et agronomique).
- 4 - Production de plants d'une espèce spécifique de tilleul.
- 5 - Conception d'une poudre de feuille de tilleul (innovation gastronomique), en lien avec des chefs cuisiniers.
- 6 - Synthèse bibliographique sur les propriétés du tilleul des Baronnies provençales.
- 7 - Relance de la fête du tilleul de Buis-les-Baronnies.
- 8 - Inclusion à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (fiche validée en septembre 2024).



La construction en pierre sèche dans le Parc des Préalpes d'Azur

L'identité du Parc des Préalpes d'Azur est intimement liée à la construction en pierre sèche. En effet, dès sa préfiguration au début du siècle, les agents ont été invités à penser un plan de valorisation et de protection du patrimoine en pierre sèche.

De 2012 – date de la création du Parc – à 2023, le Parc a bénéficié de subventions de la DRAC PACA en lien avec l'éducation au territoire. Depuis 2023, le Parc est engagé dans un partenariat avec la communauté d'agglomération de la Riviera française, située à la frontière italienne, ce qui a permis d'obtenir des subventions FEDER importantes, grâce auxquelles un poste de chargé de mission, en partie consacré à la construction en pierre sèche, a été créé. Les parcs du Luberon, du Mont-Ventoux et du Verdon et la métropole Nice – Côte d'Azur ont accepté de rejoindre ce partenariat en tant que partenaires techniques.

Pour la période 2023-2027, les actions sont déclinées en trois volets, selon le plan de sauvegarde indiqué dans la fiche déposée à l'Unesco :

- **L'amélioration de la connaissance :**
 - => Synthèse de la connaissance et mise en place d'une méthodologie pour la réalisation de pré-inventaires complémentaires du patrimoine bâti en pierre sèche en utilisant la base de données patrimoine bâti du Système d'information territorial (SIT), commune aux Parcs situés en région PACA, et en mettant en place une interopérabilité avec la base Gertrude du Service général de l'Inventaire de la Région Sud.
- **La sensibilisation :**
 - => Chantiers participatifs à destination du grand public.
 - => Organisation d'un colloque sur la valorisation locale des deux éléments PCI inclus à l'Unesco : la construction en pierre sèche et les plantes à parfum (Grasse).
 - => Création d'un webdocumentaire.
 - => Réactualisation d'une exposition itinérante.
 - => Offre pédagogique à destination des scolaires de cycle 3 : 6 demi-journées d'intervention, dont trois avec des techniciens et trois avec des artistes (8 classes concernées par le dispositif en 2024-2025).
- **Le soutien à la filière professionnelle :**
 - => Soutien au développement d'un centre de formation sur le territoire.
 - => Sensibilisation à destination des prescripteurs (élus, agents des routes, architectes...).



C / Le PCI, une transversalité qui rejoint celle des missions des Parcs

Le patrimoine culturel immatériel peut irriguer l'ensemble des actions menées par les Parcs : projets en lien avec la protection de l'environnement, avec l'agriculture, avec l'alimentation, avec la construction (écomatériaux)... Il constitue un support pour appuyer et étayer toutes les missions des Parcs !

Les Parcs du Périgord-Limousin et de Corse l'ont bien compris :

Le Parc du Périgord-Limousin promeut par diverses actions la sobriété énergétique et lumineuse en encourageant les politiques d'optimisation de l'éclairage public. Il entend ainsi contribuer à la diminution de la pollution lumineuse, protéger l'environnement nocturne et favoriser la réalisation des économies d'énergie. Il candidate d'ailleurs au label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE). Pour accompagner ce projet, le Parc a commandé en 2020 la réalisation de deux vidéos consacrées au rapport des habitants à leur environnement nocturne. Ces vidéos ne relèvent pas du PCI tel que défini par l'Unesco puisqu'elles présentent des souvenirs personnels liés à la nuit. Elles n'en demeurent pas moins très réussies en ce qu'elles mettent en avant un imaginaire patrimonial local et très inspirantes en ce qu'elles ont été pensées en complémentarité avec les actions menées par le Parc pour la réduction de la pollution lumineuse. Des projets similaires relevant pleinement du PCI pourraient tout à fait être imaginés.

Accès aux vidéos
<https://youtu.be/fga6VXpLLTA>
<https://youtu.be/f28bPMjCXfw>

* Pour les candidatures multinationales, il est de plus en plus fréquent que l'inscription soit portée par un groupe de pays, puis étendue à d'autres États volontaires dans les années qui suivent.

Le Parc de Corse, particulièrement confronté aux problématiques de la gestion de l'eau, mène dans le cadre du groupe inter-institutionnel « Echjole di Corsica » des actions pour promouvoir l'irrigation gravitaire, en lien avec le projet d'extension de la candidature multinationale Unesco à la France*. Le groupe inventorie les différents réseaux gravitaires ainsi que les savoirs et savoir-faire relatifs à leur utilisation pour créer une base de travail commune aux praticiens et techniciens, et relancer leur usage. En parallèle de ces actions, le Parc a initié un partenariat avec l'Association des Rencontres internationales artistiques (ARIA Corse) qui accompagne des pratiques artistiques et culturelles. Le projet, en cours de construction, serait de collecter les récits du territoire (contes, légendes), en particulier sur la thématique de l'eau et des fleuves, afin de les publier dans deux recueils, puis de créer un spectacle qui en serait inspiré. L'ARIA apporterait son expertise, notamment pour la phase de conception d'un spectacle.

D / Quatorze actions inspirantes



Parc d'Armorique : une festivité annuelle pour mettre en avant le PCI breton



Depuis plus de trente ans, les « Rencontres de Menez meur » se tiennent un week-end par an, en juin, dans le domaine de Menez meur, siège du Parc d'Armorique mis à disposition pour l'évènement. Co-organisées par les fédérations Kenleur Penn ar Bed (Fédération des cercles celtiques et ateliers de danses bretonnes du Finistère) et Sonerion Penn ar Bed (Fédération départementale des bagadoù et des sonneurs de couple), ces rencontres donnent lieu à différents concours de danses et de chants traditionnels bretons. Depuis quelques années, le Parc a proposé l'intégration d'un "village des pratiques" au sein de ces journées. Le village des pratiques est pensé comme un espace d'initiation : les visiteurs venus assister aux concours peuvent se familiariser avec la pratique de la danse, du chant, mais aussi avec la broderie ou la vannerie, ainsi qu'avec certains jeux bretons tel le gouren ou avec la préparation de recettes traditionnelles (gavottes...).

Ce projet valorise le PCI car il...

- Sensibilise les visiteurs aux enjeux du PCI puisque la notion de PCI est au coeur des supports de communication.
- Transmet la pratique avec de nombreuses initiations, qui visent à favoriser l'inscription annuelle aux associations à la rentrée suivante.
- Soutient financièrement des acteurs du PCI puisque tous les repas et toutes les activités sont proposés par des artisans ou spécialistes du PCI.
- Visibilise la pratique par l'intégration d'un village des pratiques au sein d'un événement ancien, très bien identifié à échelle locale.

Méthodologie

L'évènement se prépare d'une année sur l'autre.

Phase 1 : Suivi technique

- Réunions régulières avec les participants au village des pratiques pour faire le point sur leurs besoins en termes de matériel
- Préparation du plan du village
- Identification de nouveaux partenaires susceptibles d'intégrer le village.
- Location du matériel (scènes, enceintes et projecteurs, micro...)
- Recrutement des agents de sécurité et des régisseurs

Phase 2 : Communication

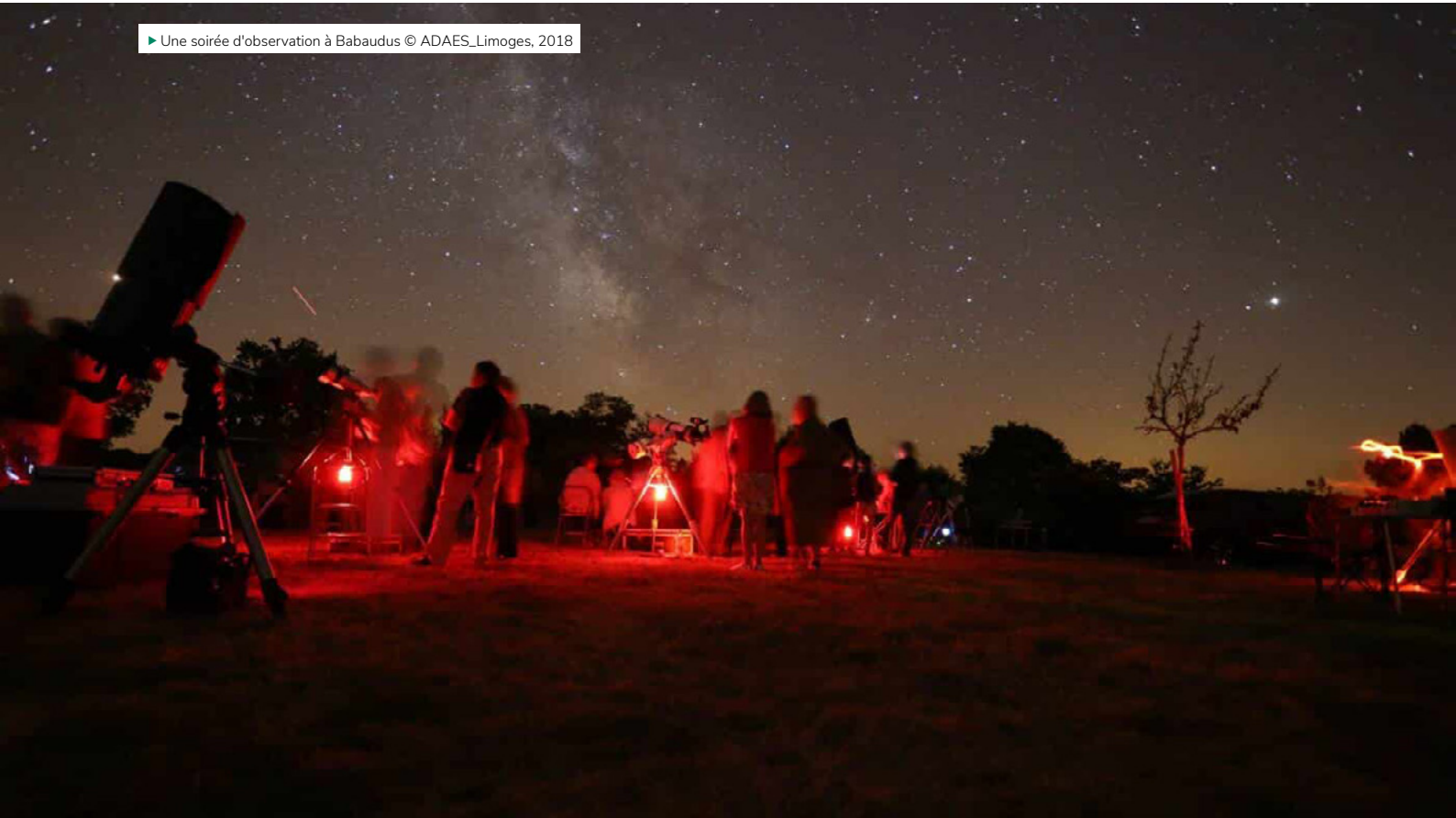
- Collecte des informations pour le programme (intitulés et horaires des différentes activités)
- Mise en forme par un graphiste
- Diffusion de la communication

Phase 3 : Coordination

- Calendrier des montages et démontages
- Coordination le jour J
- Revue de presse (prises de photographies...)

Budget

Soutien financier d'environ 10 000 € par an, essentiellement pour la partie technique (location du matériel - chapiteaux, planchers, sonorisation ; prestation des régisseurs et des agents de sécurité) ; et pour la communication.



Une soirée d'observation à Babaudus © ADAES_Limoges, 2018



Parc des Boucles de la Seine Normande : trois approches de la collecte de mémoire



► Entretien avec un menuisier. © Marc Costil 2019

Le Parc des Boucles de la Seine Normande mène trois projets distincts de collectes de mémoire, qui constituent les axes de recherche de l'Ethnothèque, musées des Boucles de la Seine Normande. Les méthodologies et objectifs de ces trois collectes se différencient mais sont complémentaires et font du Parc un acteur très engagé dans la réalisation d'enquêtes orales. Depuis peu, le Parc se rend compte que les réseaux sociaux jouent un rôle majeur dans l'appel à témoins.

► **Les Ateliers de l'Ethnothèque**

L'Ethnothèque (musée du Parc) organise des ateliers participatifs pour transmettre les savoir-faire locaux et répondre au besoin actuel de diminution de notre empreinte carbone en réactivant des savoir-faire directement utilisables dans notre vie quotidienne, qui se trouvent adaptés à nos besoins actuels. L'offre d'ateliers s'enrichit d'une année à l'autre avec la création de nouvelles thématiques. Les ateliers existants ont actuellement traité aux thématiques suivantes : usage de la faux, fabrication de bardeaux, restauration de puits, fabrication de briques en argile. En 2025, un atelier autour de la fabrication du torchis sera proposé pour la première fois. Les ateliers sont co-animés par la chargée de mission du Parc et par un artisan spécialiste du savoir-faire, identifié grâce aux partenaires du Parc ou grâce au chargé de mission éco-matériaux. Le budget annuel des ateliers est de 3 000 € (pour env. 5 ateliers), essentiellement consacré à la rémunération des intervenants. Les ateliers étant désormais bien identifiés des publics et des partenaires, l'objectif serait d'y associer des collectes de témoignage filmées, en amont ou en aval du chantier, sur le sujet de l'atelier.

► Une thèse sur la mémoire industrielle (les usines de Pont-Audemer)

Pour des projets de recherche plus aboutis, les Parcs peuvent recruter un doctorant dans le cadre d'un CIFRE (contrat doctoral passé entre une entreprise, un doctorant et une université ou un laboratoire de recherche).

Si le projet commandé par le Parc des Boucles de la Seine Normande ne recoupe que partiellement le PCI, les sujets choisis peuvent s'inscrire pleinement dans une réflexion sur le patrimoine culturel immatériel.

Le site internet mis en place par le doctorant pour présenter le projet est exemplaire du point de vue de la transparence indispensable lors d'un travail de collecte de mémoire. (cf p. 36).

► L'Inventaire croisé des patrimoines

Au sein du Parc, une chargée de mission se consacre à la réalisation de l'Inventaire croisé des patrimoines, incluant une part de collectes de témoignages. L'ouverture de ce poste a été rendue possible par la signature d'une convention entre la Région Normandie et le Parc. En effet, depuis la loi sur la décentralisation de 2004, la réalisation de l'Inventaire général du patrimoine culturel est une compétence qui relève des services régionaux d'inventaire. En Normandie, depuis 2010, le choix a été fait par la Région de déléguer une partie de cette mission au Parc qui mène, par délégation, l'inventaire du patrimoine bâti sur les communes de son périmètre selon une méthodologie nationale dite topographique, tout en apportant deux dimensions propres à ses domaines d'expertise : le recensement des éléments du paysage associés au bâti et la collecte de mémoire orale.

Les aires d'études de ces inventaires couvrent plusieurs communes présentant une cohérence géographique ou culturelle. Depuis 2018, les collectes de mémoire sont conçues à échelle de ces groupements de communes autour d'une thématique qui les lie :

- les filières agricoles et marchandes du Roumois (10 communes).
- la gestion et l'exploitation de la forêt de Brotonne (3 communes).
- la villégiature, l'hôtellerie et la restauration du XIX^e siècle à nos jours (1 commune).
- les usages des mares, d'hier à aujourd'hui (3 communes).

L'identification des témoins et des sites concernés et la rédaction du questionnaire d'enquête sont réalisées en collaboration avec les chargés de mission spécialistes (chargé de mission forêt, chargé de mission mares et amphibiens...).

► Budget

36 000 € annuels (subvention de 14 000 € / État et 11 000 € / Ville de Pont-Audemer, soit un reste à charge de 11 000 € pour le Parc).

Valorisation de la thèse : publications ; conférences ou tables rondes animées par le doctorant ; expositions incluant des extraits des enquêtes orales ; candidature à l'INPCI...



Parc de Brière : « Mémoires vivantes », un projet pédagogique autour des chants du fonds Brière



► Restitution des chants par les élèves. © Parc de Brière, 2023

En écho au travail de numérisation du fonds sonore collecté en Pays de Brière et de la Presqu'île de Guérande (plus de 2 500 fichiers sonores), le Parc a proposé, en partenariat avec l'association DASTUM 44, un projet éducatif à des classes de CE2 et de CM mêlant initiation à la notion de patrimoine culturel immatériel et découverte des chants du territoire de Brière.

► Ce projet valorise le PCI car il...

- **Sensibilise** les élèves à la notion de patrimoine culturel immatériel.
- **Transmet** la pratique : les élèves apprennent des chansons issues du territoire (fonds Brière).
- **Soutient** financièrement deux musiciens dont le travail s'articule autour des chants traditionnels briérons.

► Calendrier

Septembre / octobre

Choix des classes et rencontre avec les enseignants.

Novembre

Réunion de présentation aux enseignants, avec les intervenants (musiciens + Dastum 44).

Décembre

Journée d'animation avec les classes :

- Matin : présentation du projet aux élèves.
- Après-midi : recherche par les élèves d'un site patrimonial à proximité de l'école (lavoir, moulin...).

Janvier

Journée d'animation avec les classes :

- Matin : présentation de la notion de PCI.
- Après-midi : initiation à la collecte de paroles (les élèves s'enregistrent entre eux)

Mars

- Journée d'animation avec les classes : écoute de chants en lien avec le site patrimonial choisi (ex : chansons autour de la fabrication du pain si le site est un four à pain).
- Journée d'animation avec les classes : apprentissage d'un chant par les élèves.
- Réunion à mi-parcours avec l'ensemble des intervenants.

Avril

Demi-journée d'animation avec les classes : collecte du témoignage d'un habitant par les élèves.

Mai

Deux demi-journées d'animation avec les classes, en présence des musiciens : répétitions et mise en musique.

Juin

Journée de valorisation pour féliciter le travail des élèves avec : la restitution du chant, la restitution du projet d'année, un spectacle pour enfants présenté par des artistes, des ateliers chants et contes animés par Dastum 44, un goûter.

► Budget

(pour 3 classes bénéficiaires du dispositif) :

Charges : 6 129 €

> Convention avec l'Association Dastum 44 (sélection des chants + animation) : 1500 €

> Rémunération des musiciens (interventions en classe, spectacle, mixage, enregistrements) : 3150 euros

> Journée de valorisation (location d'un barnum, goûter, transport des élèves en car) : 1479 €

Produits : autofinancement du Parc



Parc des Caps et Marais d'Opale : une ludothèque pour faire connaître les jeux anciens



► Deux personnes jouant au Billard Nicolas. © MN Cuevas

Il y a plus de vingt ans, le Parc des Caps et Marais d'Opale a commencé à constituer une ludothèque en commandant à des menuisiers la fabrication d'anciens jeux en bois, dont certains — tel le quillier boulonnais — sont très caractéristiques du territoire. Aujourd'hui, cette collection comprend une soixantaine de jeux, que le Parc prête gracieusement aux collectivités et aux associations qui en font la demande.

Environ 50 conventions de prêts sont signées chaque année, pour des lots allant de 5 jeux, en période de haute demande, à 10 jeux. Les jeux prêtés sont accompagnés, outre les règles des jeux, d'un panneau explicatif à placer à côté des tables, qui mentionne explicitement le rôle joué par le Parc et précise l'intérêt de ces jeux traditionnels.

► Ce projet valorise le PCI car il...

- **Visibilise** la pratique : les jeux sont le plus souvent prêtés pour animer des journées festives, recevant du public.
- **Transmet** la pratique : les habitants apprennent les règles de jeux anciens.
- **Soutient** financièrement des menuisiers disposant d'un savoir-faire rare, sans lesquels ce patrimoine culturel immatériel ne pourrait se perpétuer.

► Méthodologie

Phase 1 : Constitution de la ludothèque

- Identification, grâce à des lectures et recherches, des jeux traditionnels du territoire.
- Identification des artisans capables de recréer les jeux.
- Commande d'un premier lot de jeux aux artisans.
- Rédaction et production d'un panneau de présentation de la démarche.
- Pour chaque jeu, rédaction et impression des règles.

Phase 2 : Animation de la ludothèque (à renouveler chaque année)

- Information à toutes les collectivités et associations du Parc susceptibles d'être intéressées.
- Lorsqu'une demande parvient au Parc : envoi d'une convention de prêt mentionnant le prix de fabrication du jeu et les modalités de récupération et de rendu du lot prêté.
- Après chaque retour, vérification de l'état des jeux. En cas de détérioration, réparation par un artisan.

Phase 3 : Accroissement de la ludothèque (ponctuellement, selon les budgets)

- Commande de nouveaux jeux aux artisans.
- Rédaction et impression des règles.
- Mise à jour du catalogue de la ludothèque.

Note : L'une des principales difficultés de ce projet réside dans l'identification d'artisans maîtrisant les savoir-faire spécifiques à la fabrication des jeux, de plus en plus rares.

► Budget

Le Parc compte actuellement une flotte de **66 jeux**, correspondant à une valeur de **13 000 €** de fabrication. Toutefois, cette opération est adaptable à n'importe quel budget puisque le prix des jeux est extrêmement varié (de 40 € à 1 200 € dans le cas du Parc des Caps et Marais d'Opale) et qu'ils peuvent être commandés au fur et à mesure des années.

Un budget initial de 3 000 € permet déjà de constituer une collection variée. Il importe en revanche de prévoir un budget de fonctionnement pour l'entretien des pièces.

Certains jeux peuvent également être acquis auprès de brocanteurs.



Parc du Doubs Horloger : la préfiguration d'un observatoire des savoir-faire horlogers



► Une horlogère termine la restauration d'une montre d'observatoire des années 1920 © Ville de La Chaux-de-Fonds, Alice Henchoz, 2015

Les savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art ont été inclus à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (INPCI) en 2019 et à l'Inventaire mondial du patrimoine culturel immatériel (Unesco) en 2020, dans une candidature franco-suisse. Suite à cette inscription, un projet INTERREG intitulé Arc horloger a été créé pour rassembler les porteurs de savoir-faire au sein d'une structure commune, afin de sauvegarder, transmettre et valoriser ces pratiques multiséculaires. Le réseau étant désormais bien constitué et bien identifié, plusieurs projets de sauvegarde des savoir-faire, dont un observatoire, sont en cours de mise en place.

L'objectif de l'observatoire est de développer une base de données qui fournira aux branches professionnelles les informations et analyses nécessaires pour orienter leurs politiques en matière d'emploi, de qualification et de formation

professionnelle, contribuant ainsi à la viabilité de la filière et à la transmission des savoir-faire.

Les données seront également utiles à la rédaction des rapports périodiques à déposer à l'Unesco tous les cinq ans une fois qu'un élément figure sur la liste du patrimoine mondial.

► Ce projet valorise le PCI car il...

- **augmentera la connaissance** : l'observatoire vise à fournir une somme de données quantitatives et qualitatives sur l'état des savoir-faire horlogers et sur les acteurs de la filière.
- de manière indirecte, il **soutiendra financièrement** les acteurs de la pratique : les indicateurs obtenus guideront les professionnels dans leurs stratégies.

► Méthodologie

Phase 1 : Rédaction du marché public (janvier 2023 – septembre 2024)

- Définition des objectifs du projet et inventaire des observatoires existants (janvier - juin 2023).
- À partir de ce recensement, analyse des différents scénarios (prenant en compte les défis techniques de comparabilité des données entre la France et la Suisse) (été 2023).
- Définition des contenus à intégrer à l'observatoire : aperçus sectoriels, analyses territoriales, données sur l'emploi et la formation, cartographie des métiers et des compétences (septembre – octobre 2023).
- Rédaction du marché public (novembre – décembre 2023).
- Diffusion du marché public et sélection du prestataire (janvier – septembre 2024).

Phase 2 : Suivi des recherches menées par le bureau d'études (septembre 2024 – mars 2025)

- Points réguliers avec le prestataire chargé de réaliser un benchmark et une étude de faisabilité et de fédérer un réseau d'acteurs impliqués dans l'observatoire.

Phase 3 : Démarches préparatoires pour le lancement de l'observatoire (printemps – été 2025)

- Lecture du rapport et des préconisations fournies par le prestataire.
- Recherche de financements pour le lancement de l'observatoire.

► Budget

Budget pour la préfiguration (des budgets supplémentaires pourront être débloqués ensuite pour la mise en place de l'observatoire)

Charges : 40 000 €

> Prestation d'un cabinet d'études chargé d'une étude de préfiguration de l'observatoire : 40 000 €

Produits : 80 % financements INTERREG
20 % autofinancements du Parc



Parc des Grands Causses : un kamishibai bilingue pour initier les tout-petits au conte occitan



► La conteuse lors d'une représentation © Roxanne Wilhelm-Jammes.

Le Parc des Grands Causses a décidé de valoriser par un projet artistique chacune des cinq entités paysagères comprises sur son territoire. La conteuse Clémentine Magiera, missionnée pour travailler autour du paysage des causses noirs, a fait le choix de créer un kamishibai*. Après avoir collecté de nombreux récits locaux auprès des habitants, elle a illustré la légende L'enfant-joli, écrite par l'historien occitan Jean Boudou. Elle a invité les habitants à poser puis, à l'aide d'une graphiste, elle a procédé à des collages et mixé les photographies : elle en a tiré 15 planches, à partir desquelles elle conte le récit.

L'artiste ayant travaillé à plusieurs reprises avec une maison d'édition, le kamishibai a été publié. Le Parc en a acheté 120 exemplaires, qu'il a distribués à l'ensemble des écoles, des bibliothèques et des établissements d'enseignement avec une option « occitan » présents sur son territoire. Il a également commandé 6 représentations contées à l'artiste.

Le kamishibai est aussi distribué en dépôt-vente dans les librairies locales par l'éditeur. Enfin, le spectacle a intégré le catalogue de l'artiste, il lui est donc ponctuellement commandé.

► Ce projet valorise le PCI car il...

- constitue un dispositif de médiation autour des récits du territoire et de l'occitan.
- soutient financièrement une artiste locale qui travaille sur les légendes des Grands Causses.
- visible la tradition du conte occitan.

► Méthodologie :

Phase 1 : Préparation de la résidence de l'artiste [octobre à décembre]

- Identification d'une artiste du territoire intéressée par le projet.
- Rédaction d'un cahier des charges détaillant l'ensemble des caractéristiques techniques et culturelles du paysage des Causses noirs à destination de l'artiste.
- Présentation d'un avant-projet par l'artiste.

Phase 2 : Conception par l'artiste [janvier à mars]

- Collecte des récits locaux auprès des habitants du territoire par l'artiste.
- Réécriture par l'artiste du récit sélectionné et traduction en occitan par un locuteur.
- Organisation par l'artiste d'ateliers-photographies avec les habitants du territoire.
- Photomontages et retouches des photographies par l'artiste et par une graphiste.

- Création des 15 planches illustrées par l'artiste et une graphiste.
- Suivi régulier avec le chargé de mission du Parc.

Phase 3 : Valorisation par le Parc du kamishibai créé [avril à juin]

- Collaboration avec six événements locaux identifiés (fête du livre...) pour programmer la représentation.
- Dépôt des kamishibai édités dans toutes les écoles et bibliothèques du territoire et dans les établissements d'enseignement avec une option « occitan ».

* Le kamishibai est une technique de narration orale japonaise qui s'appuie sur un théâtre miniature en papier, également appelé kamishibai.

Budget

Charges : 20 000 euros

- > Conception par l'artiste [collecte de légendes, rédaction des textes et des photographies] : 12 500 €
- > Achat de 120 exemplaires du kamishibai par le Parc : 3 000 €
- > 6 représentations par l'artiste : 2 500 €
- > Mise en page par un graphiste et traduction en occitan : env. 2 000 €

Produits :

- > Abandon de frais par l'artiste : 10 000 €
- > Autofinancement du Parc : 10 000 €



Parc du Massif des Bauges : un colloque sur les savoir-faire culinaires alpins



► Le tri des plantes comestibles après la cueillette, avec l'association calenduline © Flore Giraud

Depuis 2016, le Parc du Massif des Bauges procède à l'inventaire des savoirs et pratiques alimentaires et culinaires sur son territoire. Une enquête socio-anthropologique avec des entretiens semi-directifs ciblés puis une documentation audiovisuelle ont permis de préciser ces pratiques et d'en inclure certaines à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Depuis 2019, dans le cadre du projet Interreg Alpine Space AlpFoodway, le Parc naturel régional du Massif des Bauges co-organise des colloques internationaux sur le patrimoine culinaire alpin, qui vise à mettre en commun des connaissances et à partager des expériences et des savoir-faire entre communautés alpines. La première édition s'est tenue au sein du Parc en octobre 2019 ; la deuxième édition s'est tenue en avril 2022 à Giez (Haute-Savoie), et a permis une ouverture à d'autres territoires alpins français ; la troisième édition, en partenariat avec le Parc des Baronnies provençales, a eu lieu en novembre 2023 à Sisteron (Alpes de Haute-Provence), afin d'élargir le réseau français dans les Alpes du Sud.

► Ce projet valorise le PCI car il...

- augmente la connaissance : différents professionnels partagent leurs expériences lors du colloque.
- sensibilise ses pairs à la notion de PCI : à chaque édition, plus d'une centaine de participants (re)découvrent les enjeux de la sauvegarde du PCI et la diversité des pratiques qu'il recoupe. Des élus sont également impliqués puisque certains sont invités à intervenir lors du colloque.

► Méthodologie :

Phase 1 : Construire le programme [env. 8 mois avant le colloque]

- Identification des acteurs susceptibles de participer.
- Collecte des propositions d'intervention scientifique.
- Intégration des élus (Régions, départements, Parcs...) dans le programme.
- Réunion des propositions par thématiques pour construire des séquences.
- Validation du pré-programme aux intervenants.

Phase 2 : Diffuser le programme et organiser les journées [env. 4 mois avant le colloque]

- Diffusion du programme et recensement des inscriptions.
- Organisation des repas et nuitées.
- Suivi des préparations des tables-rondes par les modérateurs.



Parc de Millevaches en Limousin : le patrimoine culinaire local en 15 cartes postales



► Une carte-recette. © PNR de Millevaches en Limousin

► Ce projet valorise le PCI car il...

- constitue un dispositif de médiation : il éveille la curiosité des publics aux productions et aux recettes locales traditionnelles.
- transmet la pratique culinaire : les publics sont invités à tester la recette chez eux.
- visibilise les pratiques : ces cartes postales sont accessibles dans de nombreux lieux culturels situés sur le territoire du parc.

► Méthodologie

Phase 1 : Lancement du projet [2023]

- Sélection des 15 recettes à partir des résultats de l'enquête ethnographique.
- Identification des prestataires : traducteur (l'Institut d'Études Occitanes) + graphiste.

Phase 2 : Réalisation [échelonnée de début 2023 à fin 2025 : trois séries de 5 cartes postales]

- Traduction partielle des recettes en occitan par le traducteur.
- Création d'illustrations et mise en page par un graphiste indépendant.

Phase 3 : Diffusion [échelonnée de mai 2023 à fin 2025]

- Impression et réimpression.
- Diffusion.

Pour valoriser les résultats d'une enquête ethnographique sur l'alimentation en territoire limousin, le Parc de Millevaches en Limousin édite 15 cartes postales, que les publics sont invités à ramener chez elles et eux. Ces cartes postales, qui comprennent des recettes locales, partiellement traduites en occitan, sont réalisées en trois phases pour échelonner les coûts du projet et maintenir l'attrait des publics en renouvelant régulièrement la proposition.

► Budget

Charges : env. **6 000 €** pour 15 cartes postales éditées à env. 1500 exemplaires chacune
 > Traduction : env. 2000 €
 > Illustration : env. 1000 €
 > Impression : env. 3000 €

Produits : autofinancement du Parc sur trois ans :
 > 1500 € l'année 1 : création et impression de 5 cartes postales
 > 2000 € l'année 2 : création et impression de 5 cartes postales + réimpression des 5 premières cartes
 > 2 500 € l'année 3 : création et impression de 5 cartes postales + réimpression des 10 premières cartes



Parc des Monts d'Ardèche : des inclusions à l'Inventaire national du PCI



► Ancien moulinage - La Neuve - Intérieur © PNRMA

Dans le cadre du partenariat entre la Fédération et l'Institut de Recherche et d'Études supérieures du Tourisme, une classe d'étudiants a travaillé, par groupe de trois à cinq élèves, sur la préparation de six candidatures à l'INPCI, actuellement en cours d'étude par le ministère de la Culture :

- 1 - La technique de la fonte à la cire perdue pour la réalisation d'un bijou (domaine : savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel)
- 2 - Traditions et pratiques festives liées à la castanéiculture (domaine : les pratiques sociales et festives)
- 3 - Les savoir-faire liés à l'irrigation gravitaire à Sainte-Marguerite-Lafigère (domaines : connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel)
- 4 - Le savoir-faire des toitures en Lauze dans les monts d'Ardèche (domaine : savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel)
- 5 - Le moulinage en Ardèche (domaine : savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel)

► Ces projets valorisent le PCI car ils...

- **incluent la pratique** à l'INPCI.
- **sensibilisent les pairs**, puisque les élus locaux sont sollicités pour obtenir les lettres de soutien requises par la candidature.
- **visibilisent les pratiques** : des mesures de sauvegarde doivent être envisagées par les acteurs de la pratique dans le cadre de la rédaction de la fiche. Ces mesures prennent parfois la forme d'événements à destination des grands publics (expositions, événements et supports de communication).
- Surtout, ces projets **initient une dynamique d'échanges** entre praticiens d'un même savoir-faire, qui se mobilisent durablement pour le sauvegarde de ce dernier.

► Méthodologie

Phase 1 : Identification de l'élément

- L'identification de l'élément et des membres de la communauté ne peut être faite que par les acteurs d'un territoire / d'une pratique. Il est nécessaire que l'élément soit pré-identifié avant de faire appel à un prestataire.
- Échange avec le ministère de la Culture pour confirmer la faisabilité de la démarche.
- Rédaction du marché public et sélection du prestataire.

Phase 2 : Collecte des données par le prestataire

- Fédération des acteurs de la communauté par le prestataire en collaboration avec le chargé de mission du Parc (prises de contact, présentation des enjeux de la patrimonialisation à l'issue de laquelle les acteurs et actrices confirment leur volonté de participer au projet, animation d'un groupe de travail, ateliers collectifs, entretiens individuels).
- Recherches bibliographiques pour la partie historique.

Phase 3 : Rédaction et relectures

- Rédaction de la fiche par le prestataire.
- Relectures de la fiche par les acteurs & intégration des retours par le prestataire.
- Envoi par mail au ministère de la Culture.

Note : Pour maintenir la mobilisation des acteurs pendant la démarche, la durée idéale est de 6-8 mois.

► Budget

Ces fiches n'ont **pas engendré de coûts pour le Parc**. Ayant été lauréats de l'AMI « Participation des habitants et valorisation du PCI dans les PNR » de 2023 de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France avec le soutien du ministère de la Culture, les étudiants de l'IREST ont été mis à sa disposition pour réaliser l'enquête et la rédaction.

Dans le cas où un prestataire est sollicité, prévoir un budget d'environ **5 000 €** (à adapter selon l'extension géographique de la pratique et selon l'état des recherches existantes sur le sujet).

Parc du Pilat : le conservatoire numérique des savoir-faire rares



► Captation du savoir-faire passementier, 28/03/2019, © Florence COSTE / PNRPt

Ce projet valorise le PCI car il...

- **documente les pratiques** existantes : les gestes sont captés et décomposés pour la première fois.
- **visibilise les pratiques** : il permet la remise en route de machines exposées dans les musées.
- **transmet les pratiques** : des artistes, des médiateurs ou des curieux parviennent à reproduire le geste grâce aux captations.

Méthodologie

Phase 1 : Mise au point de l'outil de captation à partir d'une expérimentation sur la passementerie [2017-2020]

- Identification des acteurs du savoir-faire passementier.
- Rédaction d'un marché public et sélection du prestataire.
- Captation et décomposition des gestes passementiers, par un bureau d'études.
- Conversion des vidéos en document-support PDF (Guide du passementier débutant).
- Mise à l'épreuve : trois novices reproduisent l'un des gestes à partir du guide ; test concluant.

Phase 2 : Développement des captations dans le domaine textile et collecte des mémoires ouvrières [2023-2025]

- Prise en main par la chargée de mission du Parc d'un nouvel outil de captation : le logiciel K-Process.
- Identification des acteurs des savoir-faire textiles.
- Captation des gestes et création des documents-supports en PDF.
- Collecte de témoignages sur la vie ouvrière dans la filière textile (mémoires ouvrières).

Depuis 2017, le Parc du Pilat est engagé dans la valorisation des savoir-faire, notamment textiles, historiquement présents sur son territoire : le moulinage de soie, le tissage de soie, les tresses et lacets, la dentelle de Lyon, la rubanerie Jacquard. Cette valorisation se traduit, entre autres*, par la création d'un conservatoire numérique des savoir-faire rares, qui comprend deux volets : des captations des savoir-faire (chaque geste est décomposé pas à pas en image) et la captation des mémoires ouvrières (débutée en 2023). Les transcriptions des savoir-faire ne visent pas à former des experts mais peuvent servir d'appui dans certaines formations professionnelles, initier des artistes qui souhaitent intégrer ces techniques à leur pratique, permettre aux médiateurs du patrimoine de présenter des démonstrations au grand public.

Phase 3 : Valorisation des captations et extension hors du domaine textile [À venir]

- Contacts avec des formations professionnelles et des institutions patrimoniales pour promouvoir l'usage des documents-supports créés.
- Poursuite de l'identification des acteurs de savoir-faire industriels, captation de leurs gestes.

* La création d'une marque de territoire autour de la passementerie est en cours d'étude. Des propositions ont été faites par un cabinet spécialisé, chargé de proposer une identité de marque (valeurs, titres, charte graphique...) et de dessiner une première collection.

Budget

Phase 1 : 37 500 €

Charges :

- > Cabinet d'études (expérimentation du logiciel avec la captation du savoir-faire passementier et mise au point de l'outil logiciel) : 25 200 €
- > Supports de communication : 4 800 €
- > Coordination (temps agent valorisé 230 h) 7 500 €

Produits :

- > 18 750 € de la DRAC (AAP Mémoires du XX^e s.)
- > 11 250 € de programme LEADER
- > 7 500 € d'autofinancement.

Phase 2 : env. 18 000 €

Charges :

- > Acquisition des nouveaux outils logiciels : 7 000 €
- > Supports de communication : 2 000 €
- > Coordination (temps agent valorisé) 230 h : 7 500 €
- > Frais annexes : 1 500 €

Produits :

- > 10 000 € de la DRAC (Appel à projet Mémoires des XX^e et XXI^e siècles)
- > 6 000 € de programme LEADER
- > 2 000 € d'autofinancement.

Parc des Préalpes d'Azur : des chantiers participatifs pour la construction en pierre sèche



► Chantier d'initiation à Saint-Jeannet (06). © PNRPA

destination de ce public :

- La formation pourrait durer plusieurs jours afin que les techniciens obtiennent une vraie maîtrise de ce savoir-faire. Le Compte personnel de formation (CPF), qui permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle, pourrait éventuellement prendre en compte le financement de ces formations (en cours).
- La formation devra être programmée sur les heures de travail des techniciens (et non le week-end, comme celle destinée au grand public).
- La formation doit tenir compte des compétences des techniciens dans l'entretien du patrimoine bâti.

Ce projet valorise le PCI car il...

- **transmet la pratique** : des habitants sont initiés à la construction en pierre sèche et peuvent ainsi entretenir et restaurer les constructions existantes à leur domicile.
- **soutient financièrement** des acteurs du PCI : les sessions sont animées par des muraillers professionnels.
- **sensibilise des pairs** : des sessions à destination des agents techniques des communes sont en cours de mise en place, en accord avec leurs élus référents.

Calendrier

Phase 1 : Préparation des chantiers pour le grand public (automne de l'année n-1)

- Appel aux communes : les communes souhaitant accueillir un chantier sont invitées à se manifester.
- Sélection des candidatures retenues.
- Définition des dates et sélection des prestataires muraillers.
- Réunions de préchantier, sur site, en présence d'un agent de la commune et du murailler.
- Si nécessaire, achat de matériaux par les communes.
- Achat des collations, par les communes.

Phase 2 : Réalisation des chantiers (du printemps au début d'automne de l'année n)

- Conception et diffusion des supports de communication.
- Gestion des inscriptions aux chantiers.
- Présence du chargé de mission du Parc lors des chantiers.

Phase 3 : Bilan de la manifestation (novembre-décembre de l'année n)

Budget

env. 4 000 € pour 6 chantiers participatifs

Charges :

- > Prestation d'un murailler : 500 € par chantier soit 3 000 €, par le Parc.
- > Achat de matériaux et d'outils : env. 700 € pour les 6 manifestations, pris en charge par les communes.
- > Pot de l'amitié : env. 300 euros pour les 6 manifestations, pris en charge par les communes.

Produits : Subvention DRAC PACA (appel à projets « Éducation au territoire ») ou, en 2025-2026, subvention FEDER : 3 000 €

Pour les futurs chantiers à destination des techniciens des collectivités : un financement par le Centre de la fonction publique territoriale est envisagé.



Parc des Pyrénées catalanes : « Palabres d'aquí », un appel à projets pour une programmation coconstruite

► Une festivité inscrite au programme des Palabres, en 2014
© Mohamed Ben Belgacem



Pendant quelques années, le Parc des Pyrénées catalanes a ouvert l'appel à projets « Palabres d'aquí ». Les collectivités et associations du territoire étaient invitées à programmer des événements en lien avec cinq thématiques, dont deux relevaient du PCI (pastoralisme et catalanité). Les collectivités et associations pouvaient proposer des animations ou bien en choisir parmi les suggestions du Parc. Elles bénéficiaient d'un soutien financier de la part du Parc (à hauteur maximale de 80 % de la manifestation, avec un plafond de 800 €). À ces manifestations, nécessairement co-construites, s'ajoutaient quelques événements portés directement par le Parc.

Les propositions les plus susceptibles d'être retenues étaient : inclusives (familles, personnes en situation de handicap) ; parti-

cipatives (ateliers...) ; articulées autour de la mobilité douce ; conçues pour les habitants, et non exclusivement pour les touristes. Le jury veillait également à la variété des propositions retenues (rencontres, spectacles, excursions découvertes, débats...) et à leur juste répartition dans l'année (ailes de saison à privilégier).

► Ce projet valorise le PCI car il...

- **soutient financièrement** un nombre important d'acteurs du PCI (artistes, animateurs territoriaux...).
- **sensibilise** de très nombreux pairs à la notion de PCI (les élus et agents des collectivités sont impliqués dans la programmation puisqu'ils font le lien entre l'intervenant et le Parc).
- **visibilise les pratiques** : ce programme est largement diffusé.

► Calendrier

Phase 1 : Co-construction des candidatures (octobre à décembre de l'année n-1)

- Rédaction, publication et diffusion de l'appel à projet [octobre].
- Recensement de prestataires (artistes, animateurs...) spécialisés dans les thématiques de l'appel à projet [octobre].
- Réunion de présentation avec les partenaires intéressés (conseils pour la rédaction de la candidature ; informations sur les prestataires pré-identifiés) [novembre].
- Échanges individualisés avec les partenaires pour la préparation de leur dossier de candidature [décembre].

Phase 2 : Examen des candidatures (janvier – février)

- Lecture des dossiers de candidature
- Réunion à l'intention des partenaires retenus

- Collecte des informations de communication (texte de présentation de l'événement + visuel avec légende et crédits) auprès des partenaires par le Parc
- Élaboration par le Parc d'outils de communication (programme, posts sur les réseaux...)
- Diffusion du programme de la saison

Phase 3 : Saison événementielle (mars – décembre)

- Poursuite des actions de communication par le Parc
- Événements : présence d'un agent ou élu du Parc à chaque manifestation, qui dispose d'un court temps de parole pour expliciter le soutien du Parc
- Gestion administrative : une fois la manifestation passée et les documents réceptionnés (facture, RIB, bilan comprenant le nombre de participants et un commentaire sur le déroulé de l'activité, visuels), le Parc procède au paiement de la somme convenue.

► Budget

Charges : 20 000 € à 25 000 € pour une vingtaine de manifestations soutenues.

Produits : subvention de la Région Occitanie dans le cadre des contrats.



Parc des Pyrénées catalanes : l'édition d'un beau-livre



► L'entretien d'un canal © Alain Tendero

Dans un contexte de stress hydrique important, qui le conduit à multiplier les actions autour de la gestion de l'eau, le Parc souhaite mettre en avant le patrimoine des canaux de montagne qui maille son territoire. Les Pyrénées catalanes possèdent en effet un réseau exceptionnel de canaux, construits dans des lieux inédits, grâce à des prouesses techniques (patrimoine en pierre sèche notamment), desquels les points de vue sur les vallées sont étonnants et remarquables. C'est cette richesse que le Parc et ses partenaires souhaitent donner à découvrir au grand public, notamment en donnant la parole aux agriculteurs qui veillent chaque semaine à leur entretien (ils enlèvent les pierres ou les animaux morts qui obstruent les voies, ils repèrent et réparent les fuites...). En filigrane, c'est la compatibilité des usages qui est évoquée à travers l'exemple des canaux de montagne. L'ouvrage créé constituera le quatrième tome de la série « Savoir et saveurs », initiée en 2010.

► Ce projet valorise le PCI car il...

- **augmente la connaissance** : peu d'enquêtes sur les canaux de montagne ont déjà été réalisées.
- **inventorie et documente les pratiques** : la réalisation d'une enquête par une ethnologue permet d'inventorier les canaux existants et de recueillir 10 témoignages.
- **visibilise la pratique** : la publication du livre donnera une visibilité à ces canaux.
- **constitue un dispositif de médiation** : le livre pourra servir de support pour sensibiliser les habitants et les prescripteurs à l'intérêt de ces canaux.

► Méthodologie

Phase 1 : Identification des prestataires (premier semestre 2022)

- Rédaction des marchés publics pour un photographe et un ethnologue indépendants.

Phase 2 : Production des contenus par les prestataires (second semestre 2023 – premier semestre 2024)

- Campagne photographique par un photographe indépendant.
- Inventaire et entretiens par l'ethnologue indépendante.
- Recherche d'archives associées par une association locale (Groupe des collecteurs de la mémoire orale).
- Mise en forme des contenus par l'ethnologue indépendante.

Phase 3 : Publication et diffusion (second semestre 2024-2025)

- Recherche d'une maison d'édition.
- Promotion du livre (rencontres en librairies ou lors d'événements du Parc...)

► Budget

32 000 €*

Charges :

- < Prestation de photographies : 9 000 €
- < Enquêtes ethnographiques et rédaction des textes : 21 000 €**
- < Mobilisation du groupe des collecteurs de la mémoire orale (recherche d'archives, collecte de paroles et d'information) : 2 000 €

Produits :

- < Subvention Région Occitanie : 18 000 €
- < Subvention DRAC Occitanie (service ethnologie) : 5 000 €
- < FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) : 5 000 €
- < Autofinancement du parc : 4 000 €

* Une exposition des photographies était initialement prévue (budget : 4 000 €), elle ne sera finalement pas réalisée, faute de moyens suffisants.

** Ce budget incluait 10 entretiens par l'ethnologue. Une fois les entretiens réalisés, certaines informations manquaient : la chargée de projet du Parc a dû en réaliser pour compléter. Le budget idéal aurait été de 25 000 €.



Parc de la Sainte-Baume : une carte de la toponymie provençale



► Un extrait de la carte © ABYS - Jérémy ISPIZUA + Région Sud

► Ce projet valorise le PCI car il...

- **augmente la connaissance** sur le territoire et sur la langue provençale : une étude sur les toponymes a été menée.
- **visibilise les pratiques** : ce nouveau support graphique est diffusé dans différents lieux du Parc.
- **constitue un dispositif de médiation** : il sensibilise les publics aux enjeux de transmission de la culture provençale (et en particulier la langue).
- **transmet l'usage de l'occitan et la connaissance de l'histoire locale** : les publics apprennent l'origine de mots provençaux courants et des anecdotes sur le territoire grâce à cette carte.

► Méthodologie

Phase 1 : Conception du projet (2022)

- Conception du projet lors de la réalisation du schéma d'interprétation des patrimoines.
- Soumission du projet au conseil scientifique du Parc, qui le valide.
- Formation d'un comité de pilotage comprenant :
 - le conseil citoyen du Parc, les délégués du Parc, des élus des communes du Parc ;
 - des ethnologues rattachés à l'ASER Centre-Var, l'association écomusée de la Sainte-Baume, un salarié du centre archéologique du Var, une guide-conférencière, la cheffe de projet du label Pays d'Art et d'Histoire Provence Verte et Verdon, les bénévoles de l'association des Chemins du Patrimoine ;
 - l'Institut d'Études Occitanes, le Comitat Provençau per la Santa Bauma, un archiviste, un paléographe, les auteurs de livres existants sur la toponymie provençale.

Chronique d'une Sainte-Baume poétique est une carte toponymique du Parc de la Sainte-Baume qui vise à mettre en lumière l'origine provençale des noms de lieux du territoire. Le verso de la carte fournit quelques éléments sur la culture provençale (festivités, personnages importants, usage de la langue). La carte, conçue dans un style qui rappelle les cartes au trésor, est pensée comme un support pour des médiations sur la langue et la culture provençales.

Phase 2 : Collecte des contenus par l'Institut d'Études occitanes (IEO) (premier semestre 2023)

- Recensement des toponymes présents sur le territoire du parc par l'IEO.
- Documentation de l'origine des toponymes par l'IEO.

Phase 3 : Mise en forme des contenus (second semestre 2023)

- Sélection par le COPIL des toponymes à mentionner sur la carte.
- Production des visuels par un illustrateur indépendant.
- Pré-mise en page de la carte par l'illustrateur indépendant.
- Finalisation de la mise en page par la graphiste du Parc.

Phase 4 : Diffusion de la carte (2024)

- Impression de la carte par des imprimeurs.
- Diffusion des exemplaires imprimés dans une quarantaine de lieux (dont les écoles avec des cours en provençal), situés sur le territoire du Parc.
- Présentation de la carte aux publics lors d'événements (Rendez-vous du Parc...).

► Budget

Charges : 13 000 €

< Étude toponymique (par l'Institut d'études occitanes) : 2 000 €

< Conception graphique / Illustrations : 5 000 €

< Impression à 20 000 ex. : 6 000 €

Produits : 80 % de la Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur ; 20 % autofinancement

Note : La diffusion a été mutualisée avec des actions relevant d'autres lignes budgétaires du Parc.

► Trame des fiches et quelques conseils pour renseigner les rubriques

0. Description sommaire	Paragraphe qui résume les enjeux de la pratique.
I. Identification de l'élément 1. Nom 2. Domaine(s) de classification de l'Unesco 3. Communauté, groupes et individus liés à la pratique 4. a. Localisation de la pratique b. Pratique similaire en France ou à l'étranger 5. Description détaillée de la pratique 6. Langue 7. Éléments matériels liés à la pratique a. Patrimoine bâti b. Outils et supports	1. Intitulé de la fiche 2. Le ou les domaines concerné.s 3. Texte détaillé citant les personnes grâce auxquelles la pratique perdure et leur rôle. 4. a. Texte qui détaille les lieux (en option : carte). b. Texte qui nomme les autres foyers de la pratique. 5. Partie la plus longue de la fiche (env. 5 pages de texte) : l'ensemble des étapes doit être détaillé, avec des photographies. 6. Français ou bien langue.s régionale.s (préciser) 7. a. Bien détailler les caractéristiques architecturales b. Lister l'ensemble des outils indispensables
II. Apprentissage et transmission de l'élément 1. Modes d'apprentissage et de transmission 2. Personnes/organisations impliquées	Cette section est souvent la moins remplie. Elle doit faire 2 pages min. 1. Écoles, formations (initiales ou continues), institutions, transmission familiale ? Développer. 2. Citer et détailler les acteurs de cette transmission.
III. Historique 1. Repères historiques 2. Évolution/adaptation/emprunts	Cette section doit faire entre 2 et 3 pages. 1. Quelques repères sur l'histoire de la pratique. 2. Indispensable pour montrer son caractère vivant !
IV. Viabilité de l'élément et mesures de sauvegarde envisagées 1. Viabilité a. Viabilité b. Menaces et risques 2. Mises en valeur et mesure(s) de sauvegarde existantes a. Modes de sauvegarde et de valorisation b. Actions de valorisation à signaler c. Modes de reconnaissances publiques 3. Mesures de sauvegarde envisagées 4. Documentation a. Inventaires déjà réalisés b. Bibliographie c. Sitographie d. Filmographie	1. Viabilité a. En l'état, la pratique peut-elle perdurer ? b. Détailler les menaces et risques (économiques, environnementaux, désintérêt de la population...) 2. Mises en valeur et mesure(s) de sauvegarde existantes a. Détailler ce qui permet de sauvegarder la pratique. b. Détailler les actions de sauvegarde existantes. c. Labels ? Métier d'art ?... 3. Mesures de sauvegarde envisagées Cette section est fondamentale. Elle doit refléter les échanges qui ont eu lieu au sein de la communauté tout au long de la démarche et traduire le dynamisme du groupe, qui va donner suite à l'inclusion. Veiller à ce que les mesures proposées soient de réelles réponses aux risques identifiés. 4. Documentation a. Il est rare que des inventaires aient déjà été réalisés. b. Lister les références bibliographiques. c. Lister les ressources numériques. Mettre les liens. d. Lister les ressources audiovisuelles. Mettre les liens.
V. Participation des communautés, groupes et individus 1. Praticiens rencontrés 2. Lettres de consentement reçues VI. Métadonnées de gestion 1. Rédacteurs de la fiche 2. Comité scientifique 3. Données d'enregistrement	1. Attention, il est impératif qu'un nombre important de praticiens (min. 5) aient été rencontrés. 2. Lettres fournies par les praticiens et leurs soutiens à placer en pièces jointes. Bien anticiper ces lettres : les demander dès le début, en envoyant des modèles.
VI. Métadonnées de gestion 1. Rédacteurs de la fiche 2. Comité scientifique 3. Données d'enregistrement	1. Décliner l'identité du ou des rédacteurs. 2. Décliner l'identité du ou des chercheurs associés (il est conseillé d'intégrer un ou deux chercheurs à la démarche). 3. C'est le Ministère qui remplit cette section.

Partie 3

Avec quelles ressources ?



Quel que soit le projet en lien avec le patrimoine culturel immatériel que vous décidez de monter, de nombreuses ressources peuvent vous aider à le déployer !

A. Quels interlocuteurs ?

Plusieurs spécialistes du PCI peuvent vous accompagner dans la réalisation des projets que vous souhaitez mettre en place au sein de votre Parc. C'est auprès des interlocuteurs publics que vous pourrez déposer des dossiers de demandes de subventions.

1 - INTERLOCUTEURS PUBLICS

➤ **Au ministère de la Culture : deux chargés de mission.**

Lily Martinet lily.martinet@culture.gouv.fr et Thomas Mouzard thomas.mouzard@culture.gouv.fr sont chargés :

- de dresser et tenir à jour l'Inventaire National du patrimoine culturel immatériel (INPCI),
- d'accompagner les candidatures sur les listes de l'Unesco,
- de diffuser et de promouvoir les enjeux du PCI,
- de conduire des actions de recherche et de formation,
- d'élaborer des ressources pour les professionnels du patrimoine et les acteurs culturels,
- d'assurer le secrétariat du CNPCI (Comité national du patrimoine culturel immatériel).

Dans le cas où vous souhaiteriez initier une démarche d'inscription à l'Inventaire national, il est vivement conseillé de les contacter dès le début de la préparation de la candidature.

➤ **Dans votre DRAC : le conseiller référent pour le PCI et l'ethnologie.**

> www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/ethnologie-de-la-france/les-acteurs-de-la-recherche/annuaire-des-conseillers-referents-en-drac

(Les DRAC de Bretagne, Corse, PACA et Grand-Est vont désigner leurs référents PCI en 2025.)

➤ **Le Service Inventaire de votre Région : les chargés de mission « Culture régionale »**

➤ **Les 12 ethnopôles**

Au-delà des recherches menées sur les territoires où ils sont situés, les ethnopôles peuvent chacun apporter une expertise sur une thématique particulière :

- **Centre français du patrimoine culturel immatériel (Vitré, 35)***
> Approche réflexive sur le PCI (observatoire des pratiques).
(Le Centre administre aussi l'association France PCI, qui fédère les représentants des communautés et les porteurs des projets des éléments inclus sur l'une des trois listes de l'Unesco. Elle assure le suivi des éléments inclus.)
- **« Réinventer les musées populaires » — Musée d'Arts et Traditions populaires (Champlitte, 70)**
> Musées de société et approche participative
- **« Ethnopôle basque » — Institut culturel basque (Ustaritz, 64)**
> Collecte et conservation du patrimoine oral, patrimoine et création
- **« La fabrique sociale orale » ; Maison du patrimoine oral de Bourgogne (Anost, 71)**
> Patrimoine oral
- **« GARAE » — Groupe audois de recherche et d'animation ethnographique (Carcassonne, 11)**
> Cultures populaires audoises, languedociennes et occitanes (littérature orale, fêtes, arts populaires).
- **« CIRDOC » - Institut Occitan (plusieurs sites en Occitanie)**
> Ethnomusicologie.

- **« Musiques, territoires, interculturalités » ; Centre des musiques traditionnelles (Villeurbanne, 69)**
> Ethnomusicologie.
- **« Savoirs de la nature » ; Musée et jardins de Salagon (Mane, 04)**
> Ethnobotanique.
- **« Pays de Courbet, art et territoire » ; Musée départemental Gustave-Courbet (Ornans, 25)**
> Relations entre activités artistiques, population et territoire ; Modalités de représentation d'un territoire.
- **« La Fabrique des patrimoines » (Hérouville-Saint-Clair, 14)**
> Ethnologie du littoral, du marin et du portuaire
- **« Humanités océanes » ; Centre Intermondes (La Rochelle, 17)**
> Métissage et circulations culturelles ; Imaginaire de l'habiter et condition écologique ; Créations artistiques et réemplois des patrimoines en contexte post-colonial.
- **« Migrations, frontières et mémoire » ; Centre du patrimoine arménien (Valence, 26)**
> Migrations ; Mémoires de migrations ; Frontières.

➤ **Au sein de certaines structures de recherche : les anthropologues et ethnologues**

Ils peuvent être sollicités pour un accompagnement dans la production de contenus (inventaire, entretiens, enquêtes ethnologiques), surtout dans leurs champs de recherche respectifs. Tous ne sont pas familiers avec les processus de patrimonialisation et de valorisation.

2 - CONSULTANTS

- **Sébastien Balestrieri**, Cabinet Amphiculture, www.amphiculture.fr (PACA)
> Ingénieur culturel (stratégies culturelles, inscription INPCI, médiation culturelle, études de public)
- **Séverine Cachat**, severine.cachat@gmail.com (Paris et DOM-TOM)
> Anthropologue & facilitatrice Unesco et INPCI
- **Bertille Cagnin**, bertillecagnin.culturel@gmail.com (Centre)
> Muséologue (valorisation : expositions, projets culturels) & facilitatrice INPCI
- **Marie-Ange Lasmènes**, Cabinet Paroles, paroles, (Occitanie)
> Ethnologue spécialisée dans la valorisation des patrimoines ruraux et viticoles & facilitatrice INPCI.
- **Sylvie Grenet & Yann Leborgne**, Les Passeurs du Patrimoine Culturel Vivant, agence-ppcv.fr (Normandie)
> Facilitateurs Unesco et INPCI & conseillers en démarche patrimoniale.
- **Zoé Olivier**, Cabinet Culture Ethno, culture-ethno.fr (Nouvelle-Aquitaine)
> Ethnologue & ingénieure culturelle (enquêtes, inventaires, médiation culturelle, valorisation du PCI)

- **Bénédicte Rigou-Chemin**, Cabinet Scrib' & Associés, scribetassocies.com (Occitanie)
> Ethnologue spécialisée dans la mémoire industrielle et les rituels.
- **Association OPCI - Office pour le patrimoine culturel immatériel**, opci-ethnodoc.fr (Vendée)
> Missions d'inventaire et d'inscription du PCI & ingénierie culturelle.

B. Quels soutiens ?

Bien qu'il existe peu d'appels à projets spécifiquement dédiés au PCI, les soutiens peuvent être variés. En effet, la transversalité inhérente au PCI ouvre un champ infini de partenaires, à cibler selon la pratique que vous valorisez. Les projets PCI peuvent être soutenus au-delà du secteur culturel, notamment auprès des services et organismes de la transition écologique, de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Ex : Pour un projet PCI ayant trait aux forêts, l'ONF (Office national des forêts), le CNPF (Centre national de la propriété forestière), les services « Forêts » des départements et des Régions peuvent être contactés.

Au sein du Parc, la ligne budgétaire « Forêt » peut être impliquée, en sus de la ligne « Culture & Éducation ».

➤ **Les DRAC**

Par l'intermédiaire du conseiller à l'ethnologie, en particulier pour des enquêtes de terrain et des projets de recherche.

➤ **Les collectivités**

- les Régions - notamment dans le cadre des contrats de Parc quand ils existent.
- les Départements.
- les Communautés de communes ou d'agglomération et les municipalités, en particulier pour des actions de valorisation qui se tiendraient sur leur territoire.

➤ **Conventions avec d'autres collectivités ou associations**

Deux exemples :

- **La Région Normandie délègue une partie de l'Inventaire général du patrimoine culturel au Parc des Boucles de la Seine normande**, en contrepartie de l'ouverture d'un poste de chargée de l'inventaire des patrimoines croisés, qui comprend un volet de mémoire orale. D'autres régions pourraient éventuellement être intéressées par ce type de convention.
- **Le Parc de Brière collabore avec l'Association Dastum 44** : en contrepartie d'une subvention annuelle (env. 5 000 euros / an) versée à cette association spécialisée dans la collecte des fonds oraux, l'association travaille sur l'archivage et la valorisation de ces fonds, en collaboration avec le Parc.

C. Quelle documentation ?

🔗 Sites institutionnels

Le site du ministère de la Culture présente les actualités de la recherche et de la valorisation du PCI, annonce les formations à venir et détaille les conditions d'inscription à l'Inventaire national (un modèle de fiche est téléchargeable).

> culture.gouv.fr/Thematiques/patrimoine-culturel-immateriel

PCI-LAB est une plateforme collaborative du PCI qui recense et cartographie toutes les pratiques incluses à l'Inventaire national et invite à contribuer à la rédaction des articles Wikipédia sur les éléments inclus).

> pci-lab.fr

🔗 Le site de l'Unesco comprend les textes officiels de la Convention de 2003 ainsi que l'ensemble des éléments inclus sur les trois listes (Liste représentative, Liste de sauvegarde d'urgence, Registre des bonnes pratiques).

> ich.unesco.org/fr/accueil

> Accès à la liste des éléments français inscrits à l'Unesco : ich.unesco.org/fr/listes

🔗 Le site de la Maison des Cultures du Monde

> maisondesculturesdumonde.org

Guide Musées et patrimoine culturel immatériel

Vers un tiers-lieu dans le secteur du patrimoine. Un guide pour découvrir les pratiques évolutives du patrimoine au XXI^e siècle

> maisondesculturesdumonde.org/patrimoine-culturel-immateriel/les-cahiers-du-cfpci/cahiers-du-cfpci-10

Note : De manière générale, les sites des 12 ethnopôles (cf supra) publient des contenus sur le PCI.

La contribution de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à la conservation de la biodiversité [thèse en ligne, 2020, universités de Laval et de Paris-Saclay]

> [Thèse consultable en ligne](#)

🔗 Revues liées à l'actualité du PCI :

- La revue **Les cahiers du CFPCI** s'intéresse aux politiques et aux pratiques du patrimoine culturel immatériel. Les actes du séminaire international annuel du CFPCI sont notamment publiés dans cette collection.

> maisondesculturesdumonde.org/cahiers-du-cfpci

- La revue **Culture et Recherche**, publiée par le ministère de la Culture, comprend régulièrement des articles sur le PCI.

> www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/enseignement-superieur-et-recherche/la-revue-culture-et-recherche/La-revue-Culture-Recherche

- Le ministère de la Culture édite également une liste de diffusion sur le PCI : pour recevoir toutes les annonces (appels à candidatures, annonce de colloques ou de formation ; parutions d'ouvrages...), vous pouvez écrire à thomas.mouzard@culture.gouv.fr et demander à y être ajouté.
- L'association France PCI (réunissant les éléments inclus sur les Listes et le Registre de l'Unesco) publie la Lettre immatérielle :

> www.cfpci2014.maisondesculturesdumonde.org/newsletters/1079.html

- Sur la méthodologie de l'enquête orale : l'association québécoise La Trousse astucieuse utile pour les ethno-archives (La Taupe) propose des contenus très complets et accessibles sur la méthodologie et la déontologie de l'enquête orale.

> lataupe.net

🔗 Le Parc des Boucles de la Seine normande accueille un doctorant pour travailler sur la mémoire industrielle du territoire (cf p. 20). Si le sujet ne recoupe que partiellement le PCI, le site internet créé pour expliciter la démarche et ses enjeux est exemplaire du point de vue de la transparence du projet. Il inclut quelques repères sur les étapes de la réalisation d'une enquête orale.

> <https://storymaps.arcgis.com/stories/164c7989da6a4b63a3644ee748395627>

➡ Conclusion

Nous espérons que ce guide vous a convaincus de l'utilité de sauvegarder le patrimoine vivant, intrinsèquement favorable à la diversité culturelle et à la transition écologique. Nous espérons surtout que les initiatives présentées, qui répondent à des contraintes financières, humaines et politiques distinctes, vous auront inspirés. Elles sont déclinables à l'infini selon la pratique que vous souhaitez sauvegarder, le territoire sur lequel vous vous situez, et la situation du Parc où vous œuvrez. La coconstruction des projets avec les praticiens favorise également la mise en place de synergies qui contribuent à la qualité des projets portés et participent au tissage des liens entre acteurs et actrices d'un même territoire !

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des Petits Hôtels 75 010 Paris
Tél. 01 44 90 86 20
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
 **www.parcs-naturels-regionaux.fr**

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux   

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

